

NON COMBATIVITÉ : NOUVELLES RÈGLES

Il y a non-combativité lorsqu'il s'écoule une minute de combat sans touche ou sans touche portée hors de la surface valable. Dans ce cas, l'arbitre donne immédiatement le commandement de « Halte ! ».

1 Epreuve individuelle - Élimination directe

Les cartons P sont attribués à chaque tireur **séparément** en commençant par un carton jaune P, suivi de deux cartons rouges P et enfin d'un carton noir P.

Lorsqu'il y a, pour la première fois, une minute de non-combativité, l'arbitre sanctionne l'un ou les deux tireurs d'un carton jaune P comme suit :

- a) Si les deux tireurs sont ex æquo: l'arbitre sanctionne les deux tireurs d'un carton jaune P.
- b) Si les deux tireurs ne sont pas ex æquo: l'arbitre sanctionne d'un carton jaune P le tireur qui a le score le plus bas.

Lorsqu'il y a, pour la deuxième et la troisième fois, une minute de non-combativité, l'arbitre sanctionne l'un ou les deux tireurs d'un carton rouge P comme suit :

- c) Si les deux tireurs sont ex æquo: l'arbitre sanctionne les deux tireurs d'un carton rouge P.
- d) Si les deux tireurs ne sont pas ex æquo: l'arbitre sanctionne d'un carton rouge P le tireur qui a le score le plus bas.

Lorsqu'il y a, dès la quatrième fois, une minute de non-combativité, l'un ou les deux tireurs qui a/ont déjà reçu deux cartons rouges P, reçoit/reçoivent un carton noir P.

- e) Si les tireurs reçoivent des cartons noirs P simultanément et que leurs scores sont égaux, le tireur ayant le meilleur classement initial dans la compétition, lequel est fondé sur le classement de la FIE, remporte le match.
- f) Si les tireurs reçoivent des cartons noirs P simultanément et que leurs scores ne sont pas égaux, le tireur ayant le meilleur score remporte le match.

2 Epreuve par équipes

Les cartons jaunes P et les cartons rouges P sont attribués à chaque équipe **séparément**, en commençant par un carton jaune P, suivi de deux cartons rouge P. Le carton noir P est attribué au tireur.

Lorsqu'il y a, pour la première fois, une minute de non-combativité, l'arbitre sanctionne l'une ou les deux équipes d'un carton jaune P comme suit:

- a) Si les deux équipes sont ex æquo: l'arbitre sanctionne les deux équipes d'un carton jaune P.
- b) Si les deux équipes ne sont pas ex æquo: l'arbitre sanctionne d'un carton jaune P l'équipe qui a le score le plus bas.

Lorsqu'il y a, pour la deuxième et la troisième fois, une minute de non-combativité, l'arbitre sanctionne l'une ou les deux équipes d'un carton rouge P comme suit:

- c) Si les deux équipes sont ex æquo: l'arbitre sanctionne les deux équipes d'un carton rouge P.
- d) Si les deux équipes ne sont pas ex æquo: l'arbitre sanctionne d'un carton rouge P l'équipe qui a le score le plus bas.

Lorsqu'il y a, dès la quatrième fois, une minute de non-combativité, un carton noir P est infligé au tireur en piste de l'une ou des deux équipes qui a/ont déjà reçu deux cartons rouges P.

- e) Une équipe dans laquelle un tireur a reçu un carton noir P peut recourir au tireur remplaçant, s'il y en a un et si aucun remplacement n'a été fait précédemment pour des raisons tactiques ou médicales.

Si un remplacement est effectué suivant un carton noir P, aucun autre remplacement ne peut être effectué, même pour des raisons médicales.

Si aucun remplacement ne peut être effectué suivant l'attribution d'un carton noir P (parce qu'il n'y a pas de tireur remplaçant ou que le tireur remplaçant a déjà été utilisé précédemment), l'équipe dans laquelle un tireur a été sanctionné par un carton noir P perd la rencontre.

Après le remplacement d'un tireur suite à l'attribution d'un carton noir P, le relais en question se poursuit. Une autre occurrence de non combativité entraîne un autre carton noir P et l'équipe en question perd la rencontre.

- f) Si un carton noir P est attribué aux tireurs en piste des deux équipes simultanément et qu'aucune des équipes ne peut opérer un remplacement et que leurs scores sont égaux, l'équipe ayant le meilleur classement initial dans la compétition, lequel est fondé sur le classement de la FIE, remporte la rencontre.

- g) Si un carton noir P est attribué aux tireurs en piste des deux équipes simultanément et qu'aucune des équipes ne peut opérer un remplacement et que leurs scores ne sont pas égaux, l'équipe ayant le meilleur score remporte la rencontre.

- h) Dans les épreuves individuelles et par équipes, si, à la fin du temps réglementaire, il y a égalité des scores, l'article t.124 ne s'applique pas et les articles t.40.3 et t.41.5 s'appliquent.

3 Pour les épreuves individuelles et par équipes

En cas de non combativité, il incombe à l'arbitre de donner le commandement de « Halte ! » en tant que décision « en fait » (cf.t.136.2).

- a) Les cartons jaunes P (avertissement), les cartons rouges P (touche de pénalisation) et les cartons noirs P (éventuelle perte du match ou de la rencontre) reçus lors d'un match ou d'une rencontre (tout au long des 9 relais), ne sont valables que pour le match ou la rencontre en question. Ils ne sont pas transférables au match ou à la rencontre suivants.

Aucun carton P (jaune, rouge, noir) ne peut être attribué en individuel à 14:14 ou par équipes à 44:44.

- b) Dans les épreuves individuelles et par équipes, les tireurs/équipes qui perdent le match/la rencontre suite à l'attribution d'un carton noir P, seront classé(e)s dans les résultats finaux de la compétition comme ayant perdu le match/la rencontre. Ils/Elles reçoivent les points correspondants.
- c) Dans les épreuves individuelles et par équipes, la manche/le relais se poursuit après l'attribution d'un carton jaune P ou d'un carton rouge P.
- d) La minute doit recommencer après chaque touche, chaque touche portée hors de la surface valable, chaque touche annulée et chaque touche de pénalisation.
- e) L'arbitre doit inscrire ces cartons jaunes P, rouges P et noirs P séparément sur la feuille de match ou de rencontre. Les sanctions infligées pour non-combativité ne sont pas cumulables avec d'autres sanctions reçues.